

AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS DE MASTER

Appel à candidatures 2019 pour l'année universitaire 2019-2020

Ces aides comprennent les « Bourses mobilité Île-de-France » et les « Bourses Erasmus+ intra-européennes »

1) « Bourses mobilité Île-de-France »

Rappel des critères d'éligibilité :

- Bourse attribuée sur critère social, pour un quotient familial (revenu brut global ÷ nombre de parts) ne devant pas excéder 19 190€ ;
- Durée : de 1 mois minimum à 10 mois maximum compris entre le début et la fin de l'année universitaire (1er juillet 2019 - 30 juin 2020) ;
- Le séjour d'études ou le stage doit impérativement faire l'objet d'un accord écrit entre l'EPHE et l'établissement d'accueil (simple recherche de terrain exclue).

Date-limite : vendredi 13 septembre 2019.

Voir : <https://www.ephe.fr/international/partir-etudier-l-etranger/partir-etudier-l-etranger-master>

2) « Bourses Erasmus+ intra-européennes »

Elles sont attribuées dans la limite des subventions attribuées annuellement par l'Union européenne.

Dates-limites de transmission des candidatures à la DRI par les responsables de formation :

vendredi 13 septembre 2019 pour les séjours d'études ou les stages (et 2 mois minimum avant le départ en stage) prévus au 2nd semestre de l'année 2019-2020.

Voir : <https://www.ephe.fr/international/partir-etudier-l-etranger/partir-etudier-l-etranger-master>

Il est rappelé que :

- Les dossiers de demande d'aide à la mobilité internationale soumis par les étudiants de Master (pour un stage ou une période d'études) doivent être transmis à la Direction des relations internationales (DRI) par les **responsables de formation de Master** à l'EPHE (pour chaque Master et parcours EPHE-PSL le cas échéant).
Il n'y aura plus de contact direct pris par les étudiants auprès de la DRI, sauf pour de simples demandes d'information préalable ; la DRI n'accepte plus de dossier soumis directement par les étudiants.
- Doivent **impérativement** figurer dans chaque dossier:
 - pays choisi et organisme d'accueil (de préférence avec accord de principe officiel) ;
 - nature du séjour (études ou stage), en soulignant sa pertinence dans le cursus en cours ;
 - durée et dates de début et de fin ;
 - quotient familial (joindre un avis d'imposition personnel ou des parents en cas de rattachement) et toutes ressources disponibles ou demandées au moment de la candidature ;
- Les demandes seront **classées par ordre de priorité** par chaque responsable de formation de Master et parcours EPHE-PSL le cas échéant ;

Date-limite de réception des dossiers de candidature à la DRI (sri@ephe.sorbonne.fr) transmises par les responsables de formation : vendredi 13 septembre 2019.